

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

Le PRECURSEUR donne les nouvelles
24 ou 30 heures avant les Journaux de
Paris.

ON S'ABONNE

A LYON, rue du Gare, n° 5, au 2°
A PARIS, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Montmartre, n° 15.

LYON, 26 avril.

Il y a émulation entre la mairie de Lyon et la préfecture. Hier, M. Gasparin défendait les bals et les banquets; aujourd'hui, c'est M. Vachon-Imbert qui ne veut pas qu'on chante, du moins dans les cafés. Il est difficile de prévoir où s'arrêtera cette progression de vexations naïves et d'arbitraire maladroit. Si le juste-milieu lyonnais croit, par là, intimider ses adversaires et gagner des amis à la royauté, nous croyons qu'il se trompe. En France, le mépris est toujours près du ridicule, et on n'a jamais eu peur de ceux dont on avait le droit de se moquer. Sous la restauration, Paul-Louis Courier adressa aux chambres une pétition fort spirituelle pour des pauvres villageois que l'on empêchait de danser; nous serons, nous, bientôt forcés de demander à nos incorruptibles et vertueux députés, la permission de chanter et de dîner. Après de tels faits, on aurait grand tort, ce nous semble, de prétendre que la quasi-légitimité n'est pas en progrès: bien certainement les cadets ont surpassé les aînés. Encore quelque temps, et au train dont vont les choses, il faut nous attendre à voir les banquets et les bals mis en état de siège, et les chansonniers jugés par des conseils de guerre.

Mais en même temps que l'autorité invoque les rigueurs de notre législation révolutionnaire, pour interdire à l'opposition toute manifestation de ses vœux et de ses sympathies, elle n'épargne aucun moyen pour réchauffer l'enthousiasme monarchique. Voici le passage d'une lettre adressée par M. le préfet aux maires du département, à l'occasion de la fête du roi; nous le donnons à nos lecteurs comme un modèle du genre plat, en matière d'éloge officiel:

M. le maire, le troisième anniversaire du roi s'annonce sous de plus heureux auspices; entourés des présens d'une riche récolte, des nouvelles prospérités de notre commerce, nous pouvons faire entendre les accents de la reconnaissance pour cette sage direction qui, à travers les difficultés d'une grande commotion, a su nous conduire si vite à une situation calme d'où nous pouvons envisager sans crainte l'ère de prospérité que doit ouvrir pour nous le développement de nos institutions constitutionnelles. Vous aurez, M. le maire, à prendre des mesures pour régulariser la manifestation de la joie publique et à y faire participer votre garde nationale et vos habitants.

Assurément le zèle des fonctionnaires de la restauration n'est jamais allé plus loin; mais ce n'est pas tout. Après la poésie vient la morale. M. Gasparin termine sa lettre par cette belle pensée que Confucius n'aurait certainement pas désavouée:

Ne perdez pas de vue, M. le maire, que la fête du roi ne peut avoir de plus digne ornement que les actes de bienfaisance publique, qui sont chers à son cœur, et qui rappelleront l'exemple de ses propres bienfaits.

L'attendrissement que nous a causé cette touchante maxime, nous a inspiré le désir de connaître la somme destinée par la ville de Lyon à ces actes de bienfaisance recommandés avec une si grande magnificence de style. On ne le devinerait jamais! Le conseil municipal a voté trois mille francs! oui, trois mille francs!... C'est à ce point que les bureaux de bienfaisance en ont été honteux, et qu'ils ont résolu de puiser dans leur caisse pour accroître un peu cette royale aumône. Ainsi, c'est l'argent des pauvres qui

va payer les pompes et l'éclat de la St-Philippe. Une pareille mesquinerie est, sous tous les rapports, digne des banquiers qui nous gouvernent; qui sait même si elle n'a pas été une adroite flatterie envers un auguste personnage!

Au reste, on aurait tort de penser que toutes ces misères nous étonnent, ou nous indignent. Il y a long-temps que nous n'attendons plus de l'établissement du 7 août, ni grandeur, ni dignité. Mais enfin puisqu'on veut, à toute force, de l'enthousiasme et du monarchisme, au moins devrions-nous les payer avec plus de générosité.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DE PARIS.

Paris, 25 avril 1833, à 3 h. après midi.

Le ministre de l'intérieur au préfet du Rhône.

La clôture de la session de 1832 a eu lieu aujourd'hui. Le roi, accompagné des princes, s'est rendu à cheval à la chambre des députés.

S. M. a été accueillie sur son passage et à son entrée à la chambre par les plus vives acclamations.

Le roi a prononcé un discours de clôture et est rentré ensuite aux Tuileries au milieu d'une foule immense.

La ville de Paris est parfaitement tranquille....

La fin de la dépêche n'a pu parvenir à cause du mauvais temps.

Pour copie conforme:

Le préfet du Rhône, GASPARIN.

On lit dans la Tribune:

Nous avons déjà dénoncé plusieurs faits relatifs à la manière dont la liste civile a escamoté les droits d'enregistrement.

En voici encore un qui prouve combien les hommes si tenaces pour l'exécution des lois savent pactiser quand cette exécution touche au pouvoir qui filoute si bien avec elle.

Louis-Philippe, excellent père de famille, voulait bien de la couronne, mais il ne voulait pas y risquer ses biens. Les Bourbons de la branche aînée avaient eu la bonhomie de laisser passer tous leurs biens dans le domaine de l'état; ils se croyaient immortels sur le trône.... Louis-Philippe, mieux avisé et par le conseil de M. Dupin, refusa de confondre ainsi sa fortune avec celle de l'état.

La veille donc de son élection par 419 hommes qui étaient la France, le peuple, la souveraineté, Louis-Philippe fit donation à ses enfants et à sa sœur de tous ses biens meubles et immeubles. La donation fut faite sous seing privé, et, pour prendre date, ou fit enregistrer cet acte moyennant 1 franc d'enregistrement, qui fut payé comptant, il faut en convenir.

Mais l'acte devait être authentique: il fut passé plus tard, et les droits d'enregistrement devaient être de 2 millions 500 mille francs. Aux termes de la loi, les droits d'enregistrement doivent être payés d'avance... Ceux-ci ne le furent pas. Bien mieux, quoique le double droit soit encouru, ils ne le sont pas encore. La liste civile, lésinant sa dette, paie par petite fraction de 2,000, 3,000 fr., et certes elle n'acquittera point le double droit, bien qu'elle y fût rigoureusement tenue.

C'est ainsi que non-seulement par ses exigences et par ses théories, mais encore par son exemple, la royauté bourgeoise contribue à la prospérité du trésor public.

On lit dans le Sémaphore de Marseille:

Nous avons annoncé qu'un banquet serait offert, dimanche prochain, à M. Armand Carrel; une commission, présidée par M. H. Rey, négociant de Marseille, a présenté hier l'invitation des patriotes marseillais à M. Armand Carrel, qui a exprimé le désir que la somme destinée à lui offrir un banquet fût consacrée à payer l'amende de la Tribune. La commission a cru devoir se rendre au désir exprimé par M. Armand Carrel; en conséquence, les souscriptions déjà réunies pour le banquet projeté, et qui ne seront pas retirées, seront adressées à la Tribune, pour contribuer à l'acquiescement de son amende. M. Carrel a demandé, comme une faveur, que sa souscription personnelle fût jointe à celle des patriotes marseillais.

rins; mais comme chacune de ses spécialités fait la matière d'un article, vous me permettez de n'en rien dire dans celui-ci. La question qui m'occupe se réduit donc, quant à présent, à détailler les cérémonies qui président aux mariages et aux funérailles des Chinois. Je veux vous initier à ces mystérieuses aberrations de l'esprit humain, à ces fantaisies insolites qui se font mœurs tous les cent ans, et qui agissent si puissamment sur cette nation superstitieuse.

Or, après la célébration d'un mariage, cérémonie où le pittoresque se marie d'ordinaire à la joyeuseté, les parens admettent une formalité de convention, par laquelle ils s'engagent mutuellement à unir les enfants qui naîtront de ce mariage, lorsque l'enfant mâle aura atteint ses vingt ans révolus et la fille treize. Une fois cet accord établi, rien au monde ne le saurait rompre.

Mais quand l'enfant mâle ainsi fiancé, vient à mourir avant la consommation du mariage, ce qui réduit l'accordée à un veuvage précoce, et que la jeune fille qui n'a rien connu des lois conjugales, s'offre de garder le célibat, cette abnégation du soi parmi des femmes où la chasteté est pour ainsi dire inconnue, devient l'objet d'un culte, et si l'on n'inaugure pas en son honneur une cérémonie semblable au kheouthcou (3), toujours est-il qu'on accueille sa présence d'acclamations, ses paroles d'enivrants transports! L'empereur lui-même met souvent le comble à ces honneurs, en assurant à l'épousée du célibat un avenir et une fortune.

Et puis, si je vous disais à présent que là, au rebours de nos vieilles et puissantes torpeurs d'enfant, on ne s'entretenait constamment que

(3) Cette ancienne coutume consiste à s'agenouiller trois fois, et à frapper la terre du front trois fois à chaque agenouillement. On salue de cette manière l'empereur, la tablette qui le représente, les présens qu'il envoie, même les mets qu'il fait préparer. — Voir les mélanges asiatiques d'Abel Remusat.

On nous invite à publier la lettre suivante qu'il a adressée à cet effet à M. Rey.

Monsieur,

Vous avez eu l'extrême obligeance de vous rendre aux raisons sur lesquelles je me suis fondé pour me dérober à l'honneur que voulaient me faire les patriotes de Marseille. Je n'ai point de caractère officiel qui puisse me donner droit à une démonstration publique d'estime de la part des hommes qui partagent mes opinions. Ecrivain et non pas homme public, je ne connais que la presse entre mes lecteurs et moi. J'avais besoin d'un voyage de santé, et il ne m'appartenait pas de faire un voyage politique. Je suis de cette immense majorité nationale à qui la constitution de 1830 interdit la discussion orale sur les affaires du pays et qui s'est retranchée dans les libertés et les espérances de la presse. Décidé à me défendre envers et contre tous dans cette inexpugnable forteresse, j'aime à n'en pas sortir, et surtout à ne fournir à aucune police générale ou locale l'occasion de faire de l'ordre public aux dépens de la liberté. Les patriotes de Lyon ont bien voulu respecter mes habitudes et ne rien exiger de moi qui me fit dévier d'une ligne de conduite tracée, j'ose le dire, par un tout autre sentiment que celui de la timidité. Je remercie les patriotes de Marseille de m'avoir donné la même marque de déférence en retirant une invitation à laquelle il m'était impossible de me rendre, mais qui m'honore au-delà de tout ce que je pouvais prétendre.

J'ai proposé qu'on voulût bien convertir en une souscription générale pour la Tribune, la somme qui avait déjà pu être recueillie pour le banquet projeté. Il faut que cette amende, portée contre la Tribune par un pouvoir à qui nous ne reconnaitrons jamais le droit de juger la presse, soit acquittée par les amis de la liberté de discussion avec une promptitude imposante. Constitutionnellement parlant, cette amende n'est pas due. Je ne saurais, pour mon compte, la considérer que comme une avanée à la turque faite à la plus nécessaire, à la plus vitale, la plus sacrée de nos institutions.

Il faut se réunir entre bons citoyens pour que le courageux organe sur qui tombe cette avanée n'en soit pas accablé; mais qu'il soit entendu que nous venons au secours de concitoyens incendiés ou dévalisés, et que nous n'acquiesçons pas une amende légale; car au jury seul appartient de frapper quand la presse a failli. Si tel est, comme je n'en doute pas, l'esprit de la souscription marseillaise en faveur de la Tribune, je solliciterai de vous, Monsieur, comme une grâce insignie, la faveur de joindre ma souscription personnelle à celles qui sont réunies entre vos mains. Ma modeste offrande ne saurait parvenir aux courageux écrivains de la Tribune en meilleure compagnie.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la haute estime et de la reconnaissance profonde avec lesquelles je suis

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. CARREL.

En conséquence du désir exprimé par M. Carrel, nous publierons les listes de souscription pour la Tribune, aussitôt qu'elles nous seront adressées.

L'acharnement du pouvoir contre la presse a du moins ce bon résultat qu'il remue et réveille l'amour du pays pour la plus précieuse de nos libertés; voilà Marseille qui vient de former une association en faveur de la liberté de la presse.

Déjà trois cents souscripteurs sont inscrits sur ses listes, et une réunion générale a procédé à la nomination du comité chargé de régulariser l'emploi des fonds, et de se mettre en rapport avec l'association de Paris. Voici les noms des membres de ce comité:

MM. Cauvière, docteur en médecine,	Président.
Dufaur, avoué,	Vice-Président.
Achard,	Secrétaire.
Barras, négociant,	Trésorier.
Fortoul cadet, avocat,	Commissaire.
Forcade, négociant,	id.
Nègre, avocat,	id.
Chaudon, notaire,	id.
Romagni fils, commis,	id.
Barthélemy, courtier de com.,	id.

d'une idée, et de quelle idée? la mort! et cela sans émotions, sans pensées tristes, sans convulsions lugubres; — nul doute que vous ne soyez étonnés, incrédules peut-être. Cependant c'est le fait le plus logiquement avéré!

Un Chinois ne saurait vivre heureux s'il n'avait constamment sous les yeux la bière qui doit renfermer un jour son corps. Les ciselures les plus précieuses, le bois le plus estimé, toutes les richesses artistiques à lui connues, sont employées à l'ornement de ce meuble d'apparat. C'est à cela qu'il met son orgueil, c'est à parer cette fiancée du costume le plus somptueux, à la bichonner, l'embellir, la parfumer.

Oh! c'est un tableau original, neuf, étrange. Imaginez cette bière qui préside à leurs festins, à leurs alarmes, à leurs joies. Voyez-vous ce jeune innocent, cet enfant à peine né, au sourire sur les lèvres, bercé de prime abord dans la tombe de son père!

Et à propos de cette étrange habitude, je veux vous conter une anecdote, qui se passa non loin de Pékin, le vingt-deuxième jour de la quatrième lune de la cinquante et unième année klang-li (1712), et qui ne laisse pas que d'offrir un caractère unique et curieux.

Un pauvre habitant de la ville de Thoug-Tcheou, nommé Ou-ki, quittait régulièrement sa maison au soleil levant, et ne rentrait que vers le milieu de la soirée pour partager le frugal repas de sa famille, qui, vu la modicité de sa fortune, ne consistait habituellement qu'en une composition de choux salés et de riz bouilli.

Le soir, son sommeil était troublé d'idées folles, fatigantes. En vain il employait tous les moyens humainement possibles pour distraire son esprit des poignantes rêveries qui l'obsédaient, et qui se trahissaient par une sombre pâleur et une irritabilité nerveuse excessive; mais ce cerveau si terriblement tourmenté, si bizarrement actif, succombait toujours à l'influence magnétique de ses réflexions. La voix accorde de sa famille, qui faisait vibrer autrefois toutes les cordes de

LA CHINE.

PREMIER ARTICLE. (1)

Quelques mots sur les mariages. — Le meuble de prédilection des Chinois. — Les cérémonies funéraires. — Fait anecdotique. — Mœurs.

Le singulier pays que la Chine! tout fantastique, tout ride de vieilleries, de coutumes capricieuses, de croyances et de préjugés infirmes, de mœurs tranchées, de vertus et de vices innommés. — Gothique édifice lézardé, crénelé, décrépit, sillonné de fenêtres ogives, d'acropoles, de losanges et de colonnades brisées, mais qui tient singulièrement à sa vétusté, à ses ruines, à ses rosaces, à ses frises, à ses tailades. — Nation étrange, calme, lasse, insouciance. — Sectaires voués au culte du paganisme, ignorants de l'influence du Thian-tehu-kiao (2) jusqu'au bienheureux 1601, à la douzième lune de la vingt-huitième année du règne de Van-li, le treizième de la dynastie des Ming.

De tant de peuplades originales; de tant de civilisations manquées, usées, caduques; de tant de lambeaux de mœurs épars; de tant de coutumes et de lois faussées, incompréhensibles, détournées de leur but primitif; la Chine est assurément le pays de l'univers qui présente le plus noirement un cachet d'étrangeté et d'intérêt. — Glorieuse Chine!

Permis à moi d'entrer dans de longs détails sur son architecture étrange, sur le nombre de ses habitants, sur sa position géographique, sur sa milice, sa marine, son commerce, ses hôpitaux, ses synagogues de juifs, ses missionnaires chrétiens, ses empereurs et ses manda-

(1) Documents extraits de la correspondance de Pierre-Paul de Né-rini, barnabite italien, missionnaire au Pégon, avec Mgr de Julipolis, évêque français à Siam.

(2) Religion chrétienne.

Reymonet jeune, docteur, id.
La société a formulé par le programme suivant sa pensée et le but de son organisation :

ASSOCIATION

POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Dans le département des Bouches-du-Rhône.

S'il existe pour l'homme une propriété qu'on ne puisse lui contester ni lui ravir, c'est la pensée, puissance immense qui crée les formes gouvernementales et les soumet aux modifications dont elle est elle-même affectée.

La pensée humaine se révèle principalement au moyen de la presse, et cette manifestation est toute pacifique tant qu'elle n'est pas comprimée ; son résultat est la civilisation progressive des nations.

Mais si son développement rencontre des obstacles violents ou des limites astucieuses ou arbitraires, elle les brise de vive force, et son explosion produit des commotions qui bouleversent toutes les existences sociales.

Aussi la Charte de 1830 a-t-elle posé en principe : « Art. 7. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois. »

« La censure ne pourra jamais être rétablie. »

C'est pour défendre contre toute atteinte cet article de la loi fondamentale de l'état, que les soussignés fondent, dans le département des Bouches-du-Rhône, une association pour la Liberté de la Presse, en harmonie avec celles de Lyon, du département de la Moselle, de celui de la Meurthe, de Paris, etc., etc., dont le principal but est d'accorder des secours à tout journal dont la condamnation leur paraîtrait injuste ou trop sévère.

En conséquence, ils ont rédigé et signé les statuts suivants :

Article premier. — Il est formé dans le département des Bouches-du-Rhône, une association dont le but est de prendre toutes les mesures propres à garantir et à consolider la Liberté de la Presse.

Art. 2. — Les signataires de l'association s'engagent à payer mensuellement la cotisation dont ils auront indiqué le montant, tant que durera l'association, ou tant qu'ils n'auront pas déclaré par écrit ne plus en faire partie.

Art. 3. — L'association sera représentée dans toutes les mesures à prendre, de quelque nature qu'elles soient, par un comité composé de onze membres, auxquels tous pouvoirs sont délégués à cet effet.

Art. 4. — Le comité sera nommé par les cent premiers souscripteurs, et choisi dans leur sein.

Art. 5. — Chaque année, à partir de la publication de l'acte d'association, il sera rendu compte de l'emploi des fonds provenant de la souscription.

SOUSCRIPTION LAFFITTE.

MM. Garin, juge au tribunal civil de Lyon, 20 f. Chaley, juge au tribunal civil de Lyon, 20 f. Tarlet, ancien avoué à la cour royale de Lyon, 20 f. Gilardin, avocat à la cour royale de Lyon, 10 f. Cabias, avoué au tribunal de première instance de Lyon, 10 f. Perras, avocat à la cour royale de Lyon, 10 f. Péaud, avocat à la cour royale de Lyon, 10 f. Faugier, avoué au tribunal de première instance de Lyon, 10 f. Garnier, avoué à la cour royale de Lyon, 10 f. Angier, avocat à la cour royale de Lyon, 5 f. Ginot, propriétaire à St-Siméon, 5 f. C*** 5 f. Prudhon, avoué à la cour royale de Lyon, 5 f. Gros, licencié en droit, 5 f. Berthelet, 1 f.

Total, 147 fr.

SOUSCRIPTION

Pour payer l'amende de 10,000 francs à laquelle a été condamnée la Tribune.
(4^e liste.)

MM. Bernard, 50 c. Collongat, 50 c. Un vieux canonnier, 1 f. Artru, 1 f. Alexandre Gourd, 2 fr. Laurent, 1 f. Lhopital 1 f. Desvignes, 1 f. Lambert, 1 f. L. Thiers, 1 f. G. Faucher, 2 f. Guichard fils, 2 f. Un républicain, 50 c. Un républicain, 1 f.

Total, 15 fr. 50 c.

M. Girard, maire de la commune de Ste-Foy, est mort samedi dernier. Il emporte à juste titre les regrets de tous ses administrés. Il a fait faire grand nombre de réparations utiles, et laisse les finances de la commune en bon état. Il est mort dans son domicile de Lyon, et les gardes nationaux de Ste-Foy voulaient accompagner l'enterrement : ils sont allés auprès du préfet, pour lui en demander l'autorisation ; il la leur a refusée, ne pouvant, leur a-t-il dit, laisser paraître à Lyon une garde nationale en armes. Il leur a offert en place un piquet de la ligne. Il faut que M. le préfet regarde les habitants de Ste-Foy comme de grands enfants, s'il croit qu'ils étaient mus seulement par le plaisir de tirer quelques coups de fusil à l'enterrement de leur maire.

Ils n'osent pas même nous laisser voir en armes les gardes nationales de nos voisins ; ils ont peur que nous ne prenions l'envie d'endosser nos uniformes et de nous organiser tout seuls. O honte ! O honte ! N'y

soname, s'éteignait de mutisme et n'avait plus d'empire sur ses émotions. — Une pensée... un rien avait brisé cette existence d'homme ! C'est ainsi qu'il arriva insensiblement à ce point d'idéalisme où la vie n'est plus qu'un enfer anticipé, un cauchemar qui étouffe, et où la mort paraît douce, agréable, — un heureux échange.

Le malheureux n'avait pas de tombe !

Personne de sa famille n'avait de cause à donner à sa mélancolie, au dépérissement total de son embonpoint : car ses lèvres s'amincissaient à vue d'œil ; l'orbite de ses yeux se cavait, et le sang et la vie avaient fui de ses doigts maintenant décharnés et osseux.

Chaque jour sa femme lui disait avec un soupir : — Ou-ki, pour quoi êtes-vous si triste ?

C'était un homme interne, froid et entêté qu'Ou-ki, un de ces êtres qui cachent leur douleur, au lieu de la faire partager ; qui n'avouent leur misère que lorsqu'ils sont secs comme la carcasse d'un mort...

Il aurait pu se soulager par une confidence, il ne le fit pas. Seulement il se contentait de répondre aux questions empressées de sa famille.

Bath ! triste... je ne suis pas triste, ma foi ! pas triste...

Et le malheureux étouffait entre ses dents le mot — désespoir !

Un jour, c'était à la saison de choangkang (octobre...) il sortit les lèvres pâlies, le front plissé, emportant avec lui la liste de tous les grands mandarins. — Une idée lui était venue...

Si bien que, ce voyant, sa famille conçut de vagues appréhensions et attendit avec une angoisse d'instinct la rentrée du maître.

Illusion ! le maître n'arrivait pas.

Les visages s'assombrissaient, l'inquiétude s'infiltrait au cœur. — Rien.

On se rappela alors avec une douloureuse répercussion qu'il s'était plaint souvent, dans ses rêves, de ne pouvoir acheter un carré de terre pour sépulture, sur l'arête de la colline, et de n'avoir pas une fosse pour s'y asseoir.

a-t-il pas de quoi faire un long discours, commençant par ces mots : Quousque tandem abutere... ?

AVIS.

MM. les Souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 avril 1833, sont priés de le renouveler, afin de ne point éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

PARIS, 24 avril 1833.

On ne sait trop encore que penser des affaires d'Orient. Il est difficile de savoir s'il est vrai que le Grand-Seigneur se soit enfin déterminé à accepter les conditions de Méhémed-Ali ; car les nouvelles de Vienne et de Constantinople sont très-contradictoires ; et un journal ministériel du soir, après avoir fait connaître les bruits sur le prétendu arrangement à l'amiable, se hâte d'ajouter qu'il ne faut pas accorder une confiance exclusive à ces nouvelles. Quoi qu'il en soit, les préparatifs sont poussés avec une activité extraordinaire dans tous nos ports de mer.

On dit que l'intention du gouvernement français était d'envoyer dans le Levant un nombre moins considérable de bâtiments, en sorte que la flotte française aurait été prête beaucoup plus tôt ; mais la nouvelle des forces de terre qui s'avancent sur Constantinople du côté du Pruth, aurait nécessité l'armement d'un grand nombre de nouveaux bâtiments, dont la plupart sont déjà prêts à mettre à la voile.

Des négociations avaient été entamées entre M. Soult et le général Guilleminot, pour le remplacement de M. de Rovigo au commandement d'Alger ; mais M. Guilleminot a refusé les propositions du ministre. Maintenant on parle de M. le général Pelet comme devant définitivement remplacer M. de Rovigo. Le maréchal Clauzel et le général Subervic ont refusé ce commandement.

Plusieurs officiers généraux se sont réunis ces jours derniers chez le maréchal Soult, pour discuter les avantages des divers systèmes d'administration pour la colonie. Comme on a refusé d'adopter le mode de colonisation du maréchal Clauzel, on attribue à cette circonstance le refus de cet officier de se charger du commandement d'Alger.

Le roi a l'intention d'accorder un grand nombre de commutations de peines, à l'occasion de sa fête. On s'est vivement opposé dans le conseil à ce que le roi abrégât la détention des détenus pour cause politique.

Les lettres de Madrid, du 15 avril, parlent encore d'une grande victoire remportée par l'armée de don Pedro sur les miguélistes ; mais elles ne donnent aucune date de cette victoire, ce qui me porte à la révoquer en doute. Cependant on sait que le général Solignac avait l'intention de livrer une bataille générale vers le 9 avril ; mais on ne sait pas encore s'il a été à même de mettre son projet à exécution.

On dit que l'ambassadeur russe, près le cabinet de Londres, a signifié à lord Palmerston et au prince de Talleyrand que la cour de St-Petersbourg ne prendrait aucune part dans les négociations de la conférence tant que la France et l'Angleterre n'auraient pas renoncé à leurs mesures de coercition. En conséquence, M. Delal a déclaré que S. M. néerlandaise ne pouvait entrer dans aucun arrangement définitif tant que la Russie se tiendrait à l'écart.

D'un autre côté, il paraît se confirmer que les bâtiments hollandais ont reçu l'autorisation de naviguer sous pavillon russe, de manière à éviter le blocus formé par la France et l'Angleterre. Cette mesure, de la part du cabinet russe, équivaudrait à un acte d'hostilité contre les cabinets de Londres et de Paris.

Des dispositions sont déjà prises pour distribuer du vin et des comestibles à domicile pour le jour de la fête du roi.

Enfin la nuit sombre étant tombée sur terre avec son voile tout noir, aucune étoile ne brillait. Les chemins étaient silencieux et les gros nuages qui roulaient sur un ciel gris, annonçaient une tempête. — Ce fut une atroce inquiétude !

Et comme sept heures sonnaient à une vieille horloge, un frisson de fièvre fit battre les dents de toute la famille réunie autour d'un foyer à demi éteint.

Puis si le vent fraîchissait et que les hautes herbes et les jujubiers ondulaient au loin ; si le pied du voyageur imprimait une légère trace sur le sable, ou qu'un animal domestique courût se désaltérer aux rivières, l'enfant, la fille, la mère disaient avec l'écho de leur âme : — Le voilà !

Mais l'erreur se dissipait ; l'espoir diminuait en même temps, et toute la famille rentrait dans son monde de misère et d'inquiétude. Enfin, saisi d'un frémissement électrique qui éteignait la dernière lueur d'espoir, ils sortirent tous ensemble pleurant, hurlant, et agitant leurs bras effrayés dans l'espace.

Après deux heures de recherches, ils trouvèrent Ou-ki pendu à la cheminée d'une maison de la ville. Ladite maison appartenait au riche mandarin Thang, qui lui avait brutalement refusé le matin le léger prêt indispensable à l'achat d'une fosse et d'une bière !

Je vous avais bien dit que c'est un étrange pays que cette vieille Chine !

C'est loin du fracas incessant des villes que les Chinois enquérissent le lieu propre à leur sépulture. L'habitude qui commande toujours, leur fait choisir l'emplacement des mausolées sur la pente des collines ou sur le versant des montagnes, face à face avec les rayons doux et bienfaisants du soleil.

Ce terrain, d'ordinaire vierge et sauvage, est borné par un cintre rocheux, brillant de bois onctueux et luisants du poirier et du jujubier.

M. de Palmella est retourné hier à Londres pour y reprendre ses fonctions diplomatiques. Quelques jours avant son départ il avait reçu des dépêches de don Pedro, dans lesquelles l'ex-empereur le charge de négocier un nouvel emprunt en Angleterre pour le compte de la régence.

Suivant des bruits répandus dans les salons, on aurait reçu la nouvelle qu'Ibrahim-Pacha se serait emparé de Broussa, aurait envoyé une partie de ses troupes à Scutari et dirigé le gros de son armée sur les Dardanelles. Les dernières lettres de Constantinople ne font aucune mention de ces faits.

M. Séguier a eu ces jours derniers une entrevue avec M. Barthe, dans laquelle le ministre lui aurait reproché l'imprudence avec laquelle il s'était exprimé à l'égard de M^{re} Marie. On dit même qu'il serait question de le remplacer à la présidence de la cour royale.

On a des nouvelles récentes de la Havanne qui, tout en confirmant l'apparition du choléra, annoncent que l'épidémie n'y a pas encore fait beaucoup de ravages.

Le 15 janvier, une goëlette américaine est arrivée à Buénos-Ayres, venant des îles Falkland, et ayant à bord la garnison de ces îles, qui en a été renvoyée, et qui a apporté la nouvelle que le 3 janvier, le vaisseau anglais la *Clio*, avait pris possession de la souveraineté de ces îles, au nom de S. M. Britannique. Cette nouvelle a fait naître un vif mécontentement à Buénos-Ayres.

La question de la peine de mort s'est représentée dans les chambres de Leipzig. La majorité s'est déclarée contre la prise en considération.

D'après les décisions adoptées par la commission militaire de la confédération germanique, la garnison de Mayence sera composée de 14,000 hommes d'infanterie sous les armes, pour lesquels l'Autriche et la Prusse fourniront leurs contingents par parties égales. Jusqu'à présent, le contingent de l'Autriche était seul au complet dans Mayence.

On annonce que le discours du roi sera très-court ; il demandera instamment au patriotisme des députés d'assister assidûment à la seconde session. Il annoncera de fortes réductions dans les charges publiques. Il paraît qu'on n'a pas encore fait la phrase relative aux affaires de l'Orient, mais on espère pouvoir, dès demain, avoir des documents de nature à donner une phrase favorable sur la lutte turco-égyptienne.

Le gouvernement a reçu hier une dépêche télégraphique des 4 médecins envoyés à Blaye, annonçant que la duchesse est dans un tel état de phthisie, que si elle n'était soutenue par l'excitation fébrile qui accompagne la grossesse, elle mourrait infailliblement dans les 24 heures.

On prétend que l'annonce de ces faits, très-exagérés, doit motiver la mise en liberté très-prochaine de la duchesse.

On dit que le duc de Nemours accompagnera son frère à Londres.

On a calculé que si la France était représentée à la chambre des députés dans la proportion établie pour le canton de Schaffhouse, en Suisse, elle n'aurait pas moins de 78,372 mandataires.

Le tableau des dépenses du ministère de la guerre en Belgique sur le pied de guerre pour 1833, se monte à un total de 66,433,000 fr.

M. le comte de Latour-Maubourg, ambassadeur de France près le gouvernement belge, est sur le point d'expulser M^{lle} Daru.

Les lettres de Bone annoncent que l'état sanitaire de nos troupes est très-satisfaisant.

Depuis l'affaire du 13 mars, le marché est très-bien approvisionné. Une nouvelle tribu d'Arabes, qui peut fournir 60 cavaliers, est venue se mettre sous notre protection.

Les tentatives de la chouannerie, pour renouveler la guerre civile dans l'Ouest, rendent fort actives les com-

bier, et abrité contre les vents humides qui contribuent, disent-ils dans leur vieux langage de préjugés, à troubler la tranquillité et la profonde paix d'une tombe.

C'est cette superstition qui les porte à payer des pleureurs pour célébrer une cérémonie funéraire. — Pauvre Clélie, qui vend ses larmes !

Il est bon de vous dire qu'arrivés à l'emplacement tumulaire, une voix s'élève larmoyante et brisée du groupe de parents et d'amis. C'est celle de la veuve !

« Pourquoi t'être laissé mourir, dit-elle?... Avais-tu à te plaindre de moi?... N'ai-je pas rempli exactement tous mes devoirs?... Accuserais-tu mon activité, mon amour?... Les mets que je te préparais te semblaient-ils amers ou de mauvais goût?... Oh ! reviens dans notre compagnie ! »

Ainsi pour les enfants, les amis et les domestiques, la mort est bien plus un avenir à eux, que la douleur de perdre un frère, une femme, un père. Aussi n'épargnent-ils ni dépenses ni embarras pour ces sortes de cérémonies ? Il en est une surtout, celle relative à l'emplacement du tombeau, aux ornements des pierres tumulaires, qu'ils ne sauraient omettre, car ils attribuent les déboires de leur existence à l'absence de ces devoirs. Par exemple, il est fort ordinaire de rencontrer à Pékin comme à Canton, à Schamo comme à Palkati, à Koeysang comme à Nankin, des tombeaux tellement surchargés de pelouses fleuries, d'arbrisseaux séculaires, qu'on devinerait difficilement que sous cet ombreux faisceau de hautes herbes, parsemées d'arbustes aux grands bras, et de bouquets de jujubiers, pourrissent une tombe et un cadavre !

Il y a, dans cette superstition vaine, comme un démenti donné à la civilisation. Il y a cela ; — mais je le demande, cette coutume si bizarre qu'elle soit, est-elle plus absurde que celles des Européens du dix-neuvième siècle, qui tremblent devant une fourchette en croix ?

munications du ministère de l'intérieur avec les autorités de la Vendée.

Plusieurs réfractaires ont été faits prisonniers et quelques-uns ont fait leur soumission; mais il paraît qu'on en a signalé un assez grand nombre de nouveaux.

Les débarquements d'armes sur la côte de Bretagne sont surveillés de près. Des bâtiments gardes-côtes ont reçu l'ordre de parcourir jour et nuit le rivage et d'arrêter tous les bâtiments légers qui cherchaient à approcher des côtes.

Les bandes de chouans sont, il est vrai, peu nombreuses; mais les partisans de la dynastie déchue savent se réunir et se séparer sans qu'on s'en doute. Un jour tout est tranquille et les champs sont couverts de cultivateurs, le lendemain une partie des paysans vendéens qu'on aura vus au travail répondront à l'appel d'un chef occulte et commettront mille excès.

Le désarmement opéré dans l'Ouest n'a presque rien produit, du moins c'est l'opinion générale: chacun est persuadé que la Vendée possède encore beaucoup de fusils et même de la poudre, sans qu'il soit possible de les découvrir.

Le général Guillemot est arrivé le 15 avril à Stuttgart; il a eu une audience du roi de Wurtemberg, et il s'est remis en route le lendemain. On l'attend d'un jour à l'autre à Paris.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Dupin aîné.)

Séance du 24 avril.

A une heure M. le président occupe le fauteuil. Une quarantaine de membres sont présents. M. Guillemot, député de Seine-et-Oise, donne sa démission. M. le président donne lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur ainsi conçue:

« J'ai l'honneur, d'après les ordres du roi, de vous informer que S. M. se rendra jeudi prochain à la chambre des députés pour clore la session de 1833. »

M. le président ajoute: Dans ces circonstances, et comme il reste à peine le temps nécessaire pour les dispositions de la salle, je propose de lever la séance.

M. Ch. Dupin: Mais il faut tirer au sort la députation qui ira au-devant de Sa Majesté.

M. le président tire au sort cette députation (1), et lève la séance. M. Vérollet: Et les billets de la séance royale?

M. le président: Adressez-vous aux questeurs.

M. Dumeylet, questeur, monte à la tribune: Messieurs, on nous avait dit que la séance royale aurait lieu seulement vendredi; cette nuit, un nouvel avis m'est parvenu portant que cette séance aurait lieu demain; vous comprenez que pendant la nuit on ne peut pas prendre de mesures: ainsi j'ai dû attendre jusqu'à ce matin pour envoyer chez l'imprimeur. Il m'a promis les billets pour une heure, voulez-vous les attendre?

Plusieurs voix: Attendons dans la salle des conférences. MM. les députés quittent la salle à une heure et demie.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 24 avril.

La séance est ouverte à une heure et demie. M. Humann est au banc des ministres.

M. le rapporteur de la commission chargée d'examiner de nouveau le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour l'exercice 1833, a la parole.

Votre rédaction, dit-il, a paru à l'autre chambre contraire aux intérêts du pays; c'est une erreur, et votre commission y persisterait, s'il n'était pas urgent de faire cesser enfin le provisoire. Il termine en votant pour le projet de loi tel qu'il a été accordé par la chambre des députés.

On vote le projet de loi. Il est adopté à la majorité de 108 votants contre 5.

M. le président donne lecture de la lettre suivante:

« M. le président, j'ai l'honneur de vous informer, par ordre du roi, que S. M. se rendra demain à une heure et demie à la chambre

(1) Noms des membres qui composent la députation:

MM. Limpérani, Peyre, Réalier-Dumas, Berthous - Peyron, Accartier, Crignon de Montigny, St-Aignan, Vérollet, Jaubert, Legrand, Bastard de Kerguiffec, Nogaret, Jay, Vernon, Bleuart.

Eh! non! non, Messieurs, je préfère encore de beaucoup les vices préjugés chinois, qui au moins, ceux-là, semblent se rattacher efficacement au respect, à la vénération, à l'amour filial, en un mot! Quoi qu'il en soit, nos frères de l'Asie sont imbus de l'idée que ces soins influent sur leur bonheur temporel. Aussi, lorsque le fils d'un trépassé a fait fortune, augurent-ils avec une assurance à démonter les plus incrédules, que le tombeau de son père a été bien choisi, et mille autres absurdités du même genre. Dans l'hypothèse contraire, quand la misère, la honte ou l'infamie ont rejeté un individu en dehors de la société, que le cangue (4) a été attaché à son cou, qu'il a reçu la houppe (5), a été marqué à la joue, décollé ou pendu, il serait mathématiquement impossible d'empêcher un Chinois de croire que le criminel n'a encouru des châtiements sur terre, que parce qu'il avait négligé ou profané les tombeaux de ses ancêtres; — croyance qui entraînerait nécessairement avec elle une opulente pensée morale, mais que la Chine avec ses mœurs dépravées, ses vieilles coutumes, son attachement aux objets sensibles et matériels, son égoïsme à elle, ne peut comprendre ni pratiquer.

Avez-vous jamais rencontré (ne vous étonnez pas de la question; car ceci est devenu fort rare en France) une jeune et belle fille, aux grands cheveux noirs, aux dents blanches, à la peau satinée, — une fille enfin toute sage, toute rose, toute douce, toute gracieuse, souriante d'un rire pudibond à vos galanteries de jeune homme! — Espoir de virginité! — Regards de virginité! — Pensées de virginité! — Tout en elle est d'une vierge ou d'un ange, — et si l'amour est venu animer sa pau-

(4) Table carrée, pesant jusqu'à 80 livres, attachée au cou du criminel.

(5) Bastonnade.

des députés, pour clore la session de 1833. Je vous prie de vouloir bien en avertir MM. les membres de la chambre des pairs, afin que la chambre des pairs puisse assister à cette solennité.

Signé, BARTHE.

Le sort désigne pour former la grande députation qui doit aller au-devant du roi, MM. les pairs dont les noms suivent: MM. Mounier, comte Périgault, comte Dubreton, duc de Choiseul, Montesquiou, F. Fort, Truguet, comte Germiny, Pontécoulant, comte Reilles, Villemain et Mollien.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi relatif à la concession du chemin de fer de Monbrison à Montrond.

M. Duplex de Mézy parle en faveur du projet de loi.

M. Bastard de l'Etang présente aussi quelques observations et appuie le projet.

M. le comte Bérenger parle contre le projet de loi.

M. Legrand, commissaire du gouvernement, a la parole. Il répond à M. le comte Bérenger.

M. le baron Mounier pense qu'on aurait dû procéder à une enquête avant de présenter la loi; toutefois il se réunit à l'avis de la commission.

La chambre entend M. le commissaire du roi, M. le général Lallemand et M. le rapporteur de la commission.

Le projet de loi, mis aux voix, est adopté.

NOUVELLES.

— On lit dans le *Mémorial Bordelais* du 20 avril:

Nos nouvelles de Blaye annoncent que madame la duchesse de Berry se porte assez bien. Il est facile aujourd'hui d'assigner un terme à sa grossesse: les médecins s'accordent à penser qu'elle accouchera du 20 au 30 du mois prochain. M. Deneux ne quitte pas la princesse.

— On dit à Bordeaux que les médecins envoyés de Paris à Blaye ont mission de constater l'état de la grossesse de madame la duchesse de Berry, assistés de plusieurs témoins honorables, et qu'un acte authentique en sera dressé; que cet acte sera ensuite envoyé à Paris pour y être déposé dans les archives du royaume, près de la déclaration du 22 novembre, et qu'aussitôt, après la duchesse de Berry sera mise en liberté et conduite, sur un brick de l'état, dans le port de l'Italie qu'il lui plaira de désigner.

— M^{lle} Lebeschu est venue à Paris solliciter la permission d'aller s'enfermer avec la duchesse de Berry. Cette permission lui a été refusée.

— On écrit d'Arnheim, 19 avril:

Lucien Bonaparte, voyageant sous le nom de prince de Canino, est parti d'ici mercredi dernier sur le bateau à vapeur pour Rotterdam, afin de s'y embarquer pour l'Amérique. Il était arrivé ici la veille venant de Cologne.

— M. Roux, dont la maladie a été beaucoup plus grave que dans le principe elle ne semblait devoir l'être, est maintenant en pleine convalescence, et peut déjà recevoir les visites de ses amis. Ainsi ce célèbre médecin ne tardera pas sans doute à reprendre le cours de ses occupations.

— Le maire des Batignolles a ordonné la destruction de l'enseigne d'un marchand de vin de sa commune. Cette enseigne représentait Barras. Nous ne savons pas sur quel motif s'est fondé le maire des Batignolles.

— On lit dans un journal du matin:

M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France en Autriche, dont nous avons annoncé le départ, est accompagné de M. le comte Foy fils aîné de l'illustre général qui s'est acquis une si haute renommée dans les rangs de notre opposition parlementaire pendant la restauration. M. Foy, attaché à cette ambassade, paraît annoncer déjà; quoique fort jeune, des qualités et des talents qui pourront le rendre un jour digne de soutenir le nom qu'il porte.

— Des lettres de Londres du 19, reçues par une maison du Havre, annoncent qu'il serait question de diminuer le droit d'importation des cotons en laine de moitié, l'impôt sur les savons de moitié, et les *assessed taxes* d'un tiers.

— M. Owen, de Lanark, a prétendu, dans une des dernières assemblées de Londres, que 200,000 mains, à l'aide des machines, filent actuellement une quantité de coton qui aurait exigé, il y a quarante ans, l'emploi de 20 millions de mains; que le coton filé dans un an en Angleterre exigerait, sans le secours des machines, au moins 60 millions de mains; enfin que la quantité d'ouvrages fabriqués à l'aide des machines demanderait le travail d'au moins 400 millions de fabriciens.

— On écrit d'Angers:

« MM. les saint-simoniens ont voulu aussi établir leur quartier-général à Angers; mais là, comme dans le reste de la France, ils n'ont trouvé aucune sympathie: néanmoins leur présence a été cause de quelques scènes tumultueuses. »

« Voici les faits: »

« Deux apôtres de la religion saint-simonienne, l'un ouvrier imprimeur, nommé Biard, l'autre cordonnier, appelé Deligne, sont arrivés à Angers le 13 avril. Ils se sont promenés le dimanche en costume, et n'ont excité aucune autre émotion que celle de la curiosité. Ils ne se

pière timide, si son sein s'est soulevé fréquemment sous un de vos regards, si la légère pression de sa petite main vous a dit bien malgré elle, la pauvre enfant... Je t'aime! vous pouvez compter au moins sur un amour avoué, sur un amour que nous commençons à ne plus comprendre, libertins que nous sommes!

Et vous, jeunes gens, qui n'avez pas encore touché à la plaie de cette société, vieille empoisonneuse, rongée de vers jusqu'à l'âme; dites, espérez-vous une autre femme, une autre maîtresse que celle-là?

S'il en est ainsi, mariez-vous en France, et n'allez jamais en Chine chercher de la passion. — Elle est trop sale là!

Virginité! — Savez-vous que ce mot est une dérision, une mystification, un outrage pour une fille chinoise. Oh! c'est que là les femmes ne sont plus une idole enveloppée d'innocence et de poésie: c'est que là il n'y a pas d'amour chaste; c'est que la lubricité y est presque une vertu. (6)

Et cette lubricité dans les mœurs ne surprendra personne, lorsqu'on voit les bonzes et les bonzesses (7) à qui leur état semble imposer incessamment une sévère observance de la morale, donner les premiers et les plus dégoûtants exemples de la débauche. (8)

Mais peu leur importe, à eux d'être méprisés par les hommes d'Eu-

(6) Les Chinois disent qu'un honnête homme ne se doit jamais coucher sans avoir la compagnie d'une femme avec lui. — Tant ces gens-là régissent toujours leurs maximes favorablement à leurs passions.

(7) Prêtres et prêtresses.

(8) Les bonzes et les bonzesses peuvent facilement abandonner leur état. Néanmoins, cela est rare; car, outre le mépris qui s'attache d'ordinaire aux rénégats religieux, la vie fainéante qu'on mène dans les

sont point rebutés, et ont cherché de l'ouvrage dans divers ateliers. Tous les deux sont logés chez un Anglais professeur.

Le soir, ces saint-simoniens, ainsi que leur hôte, reçoivent chez eux une vingtaine de personnes auxquelles ils adressent des discours en forme de prédications. Les ouvriers, en beaucoup plus grand nombre, se sont portés vis-à-vis leur domicile, ont enfoncé la porte, et ont voulu pénétrer pour assister à ces prédications.

Le lendemain, des désordres plus graves se sont manifestés; Biard a voulu prêcher publiquement, a distribué des proclamations aux Angevins, sans timbre et sans nom d'imprimeur; il a été arrêté et mis à la disposition du procureur du roi; depuis tout est rentré dans le calme ordinaire.

— Une cérémonie fort touchante par sa simplicité même, a eu lieu le 21 de ce mois, sur la rade du Havre, à bord du navire américain *Lucilla*.

Ce bâtiment emportait avec lui, pour la Nouvelle-Orléans, cent cinquante passagers bavares et allemands, au nombre desquels on comptait plusieurs exilés que des motifs politiques avaient forcés de fuir leur patrie. Parmi les émigrants se trouvait un ministre de la religion que suivait la plupart de ces passagers.

Au moment de quitter la rade et de perdre la côte de vue, le pasteur a pris un pain qu'il a partagé en autant de parties qu'il y avait d'émigrants, et tous alors s'unissant à la prière du ministre, ont dit adieu à la vieille Europe, sur laquelle ils tenaient leurs yeux fixés avec amour et recueillement.

(Journal du Havre.)

— Une femme atteinte d'aliénation mentale, vient de donner la mort à sa propre fille, âgée de cinq ans et demi, qu'elle a noyée dans une mare située aux Petites-Ruelles (Sarthe). On croit que l'exaltation religieuse a porté cette malheureuse à cet acte de désespoir. Lorsqu'elle a été interrogée sur cet événement, elle a répondu avec tranquillité qu'elle avait voulu délivrer son enfant de tous les maux de cette vie et lui procurer le bonheur du paradis.

On écrit d'Alger, 10 avril:

Le 6 courant, à dix heures du soir, on a ressenti ici un tremblement de terre des plus violents; toute la ville en a été en émoi; la commotion a été accompagnée d'un bruit semblable à celui que ferait une voiture roulant sur le pavé.

La semaine dernière, toute la garnison a été sur pied; on avait appris par des espions que les tribus arabes de l'Atlas et de la plaine de Mitidja se préparaient à venir nous attaquer; ils ont coupé la tête à un Arabe d'une de ces tribus, par cela seul qu'il était accusé d'être partisan des Français. Les ordres avaient été donnés en conséquence, et dès le point du jour, les avant-postes avaient été renforcés par de forts détachements de troupes armées. Mais l'ennemi ne se présenta pas. Le surlendemain une explosion ayant fait croire que l'on tirait le canon au fort de l'Eau pour demander du renfort, on échelonna promptement la cavalerie et l'infanterie vers cette direction; mais après une heure de marche, il y eut contre-ordre, et les troupes rentrèrent dans leurs cantonnements.

Le colonel Globourg, des chasseurs d'Afrique, le général Bro et quelques officiers d'état-major, poussèrent leur reconnaissance jusqu'aux plaines de Mitidja; mais après avoir, avec beaucoup d'attention, braqué leurs lunettes dans toutes les directions, ils se convainquirent que les Arabes avaient renoncé à leur dessein de venir nous attaquer, car la plaine était couverte de troupeaux, ce qui est toujours un signe certain que les Arabes n'ont aucun dessein hostile.

— On a récemment découvert en Corse un nouveau minéral chargé de particules d'or. On en a fait des vases qui, pour la couleur et la beauté, ressemblent beaucoup au vermeil.

— Le prince Radziwill, qui vient de mourir à Berlin, laisse des regrets dans le monde musical. C'était non-seulement un admirateur et un grand connaisseur en musique, mais aussi un artiste exécutant et créateur, d'une force remarquable. Il laisse une partition qu'il a composée pour le *Faust* de Goëthe, et dont beaucoup de passages sont pleins de verve et d'expression.

— L'établissement de Greuzot vient d'être le théâtre d'un nouvel accident:

Le 10 de ce mois, le gaz dit *grisou* s'est enflammé dans le puits Manby, et a failli faire périr un poste tout entier de mineurs. A la première nouvelle de l'événement, le directeur, les ingénieurs, et les employés se sont rendus sur les lieux, sont descendus dans le puits, et, grâce à leur courage, on n'a à déplorer que la mort d'un seul homme. Douze autres mineurs ont été atteints par la commotion, et sont plus ou moins malades; mais leur vie n'est pas en danger. Ils ont été transportés dans une maison qui a été convertie en ambulance, et où ils reçoivent tous les soins que réclame leur position.

— On lit dans le *Siècle*:

Notre correspondant d'Italie nous transmet cette anecdote authentique, quoique assez étrange:

Il y a quelque temps, le roi de Naples pria la jeune reine, fille du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, de faire de la musique à une petite soirée de cour. La reine s'y étant refusée d'abord, le roi insista et elle se rendit à ses desirs. Comme elle allait se placer au piano, le roi retira la chaise, et la reine tomba d'une manière peu séante. En se relevant, elle reprocha au roi cette plaisanterie grossière, et lui dit qu'elle avait cru épouser un roi, mais qu'elle s'aper-

rope; peu leur importe, je vous jure. Au-delà de la fameuse muraille qui les sépare de la Tartarie, est le vide; car pour eux, la Chine, c'est le monde; car pour eux, l'Europe, l'Afrique et l'Amérique, c'est un point blanc dans l'horizon.

Veuillez ne pas croire, s'il vous plaît, malgré tout le mal que je vous ai dit des filles chinoises, qu'elles n'aient aucune idée de la fidélité maritale. Ne croyez pas cela; et je serais d'autant plus fâché de vous laisser le doute à cet égard, qu'avant tout je veux être vrai, foi de Parisien.

Il faut avoir assisté à ce long veuvage qu'elles s'imposent volontairement, pour comprendre les honneurs et les témoignages d'estime dont les entourent parents, amis et connaissances.

Pauvres femmes! quinze et vingt ans de veuvage à elles, c'est une robe de fête dans la boue; c'est la vie d'une courtisane échangée contre celle d'une carmélite; c'est l'antichambre en guise du boudoir parfumé, élégant, musqué; c'est le deuil après la joie, la prière après une chanson bachique.

Au surplus, la fidélité conjugale chez les Chinois est le type d'heureuses coutumes, jetées au hasard dans le faisceau de leurs mœurs, comme pour en atténuer en quelque sorte la licence.

A quoi attribuer tant d'imperfection chez un peuple inventeur, pacifique et bien gouverné?

A son ignorance incomplète et viciée, à ses aberrations religieuses, et plus que tout cela à son ignoble penchant pour le vol et la débauche. La débauche est le plus grand ennemi de la civilisation.

ACHILLE et BÉNÉDICT GALLET.

pagodes offre trop d'attraits, pour qu'une semblable circonstance se puisse renouveler souvent.

cevait n'avoir épousé qu'un lazzarone. Le roi riposta par deux soufflets. Par suite de cette querelle de ménage, des échanges de courriers ont eu lieu entre les cours de Naples et de Sardaigne. On ignore quelles en seront les suites.

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Trieste, 5 avril. — Nous avons encore reçu par une lettre d'Alexandrie, datée du 14 mars, et qui mérite toute confiance, quelques nouveaux détails sur le refus du vice-roi d'Egypte de consentir aux conditions qui lui avaient été données par l'amiral Roussin.

Les représentations les plus vives, dit cette lettre, et toutes les négociations entamées depuis quelque temps, aussi bien qu'une longue entrevue entre Méhémed-Ali et Halil-Pacha, qui était arrivé dans ce but le 8 au matin du Caire dans notre ville, n'ont pas eu d'autre résultat que d'amener une déclaration précise du vice-président aux deux députés de France et d'Angleterre dans la dernière conférence du 8 au soir. Cette déclaration, faite sous le nom d'ultimatum, porte que malgré le grand danger auquel il s'expose et l'effusion de sang auquel on doit s'attendre, il est fermement résolu de plutôt perdre la vie que de céder la moindre chose de ses dernières propositions faites par l'intervention d'Halil-Pacha, ajoutant qu'il s'en remet au Dieu des armées, et qu'il laisse à son épée le soin de décider la question.

Cette décision, aussi hardie qu'elle était inattendue, a fait une grande sensation même ici parmi les conseillers les plus intimes du vice-roi qui sont le plus intéressés dans ses projets. En conséquence de cette déclaration, il a immédiatement dépêché à son fils les ordres et les instructions nécessaires pour qu'il aille à s'avancer sans perdre de temps sur Brussa et vers les Dardanelles.

Les versions varient sur l'effectif du corps d'armée d'Ibrahim; cependant il n'est pas improbable qu'il se monte de soixante à soixante-dix mille hommes.

Des frontières d'Italie, 15 avril. — D'après des lettres d'Alexandrie du 16 mars, insérées dans les journaux italiens, le différend entre Méhémed-Ali et la Porte, n'est plus qu'une question de délimitation de frontières; car la Porte consent à accorder au pacha d'Egypte les pachaliks de Jérusalem, Acri, Baruth et Tripoli, et surtout la partie de la Syrie située entre le mont Liban et la Méditerranée. Mais de son côté Méhémed-Ali demande la partie bien plus grande située entre le Liban, les déserts de l'Arabie et l'Euphrate, et il exige en outre les districts de Damas et d'Alep.

L'espérance d'un arrangement à l'amiable n'est donc pas aussi éloignée qu'on le prétend.

Toute la Turquie d'Asie forme une surface à peu près deux fois aussi grande que celle de la France, et elle renferme douze millions d'habitants. La Syrie forme le septième de cette surface avec millions d'habitants. La partie du côté de la mer est la moins étendue, mais la partie de l'intérieur qui s'étend jusqu'à l'Euphrate comprend plusieurs déserts. L'étendue de la surface de la Turquie d'Europe est aussi grande que celle de la France, avec neuf millions d'habitants. L'étendue du pachalik d'Egypte est à peu près aussi grande, mais elle ne contient que quatre millions d'habitants.

Darmstadt, 16 avril. — La majorité de la commission sur la proposition relative aux décisions de la diète, du 28 juin, a décidé d'en

venir d'abord à des conférences, et d'obtenir avant tout des renseignements du gouvernement.

Cette décision retardera bien encore d'un mois le rapport de la commission, si elle y persiste. Cette majorité n'était encore qu'une minorité avant les fêtes de Pâques, et ne comptait que les députés Weyland et Aull. Elle s'est recrutée pendant cet intervalle, à ce qu'on assure, des députés Hoffmann, Halbach et Fr. Schenck, tandis que les députés Jaux et Halbach restent dans la minorité.

(Mercure de Souabe.)

Frontière de Valachie, 5 avril. — On annonce qu'en vertu de nouveaux ordres, le corps d'armée auxiliaire destiné à soutenir la Porte ottomane a été considérablement augmenté.

A Bucharest et dans d'autres lieux, on a établi des hôpitaux et fait d'autres préparatifs militaires, dans une proportion telle qu'il y a peu de différence entre ces préparatifs et ceux qu'avait nécessités la dernière campagne contre la Turquie. On prétend en tirer la conséquence que l'armée auxiliaire russe ne se bornera pas à défendre la capitale de l'empire ottoman, mais qu'elle prendra même l'offensive pour chasser les Egyptiens de l'Anatolie. Ce dernier cas pourrait difficilement arriver, si l'on doit en croire les nouvelles venues de Constantinople, suivant lesquelles Méhémed-Ali, irrité des détours de la Porte, serait résolu à se faire proclamer roi indépendant d'Egypte et de Syrie, avec l'assentiment de la France et de l'Angleterre, pour empêcher par cette reconnaissance la Russie de faire la guerre au nom de la Porte à Méhémed-Ali, comme rebelle.

Suivant ces mêmes nouvelles, la seule condition de cette reconnaissance de l'Angleterre et de la France consisterait dans une alliance étroite entre le sultan et Méhémed-Ali, pour maintenir ainsi debout l'empire ottoman.

TURQUIE. — Constantinople, 30 mars. — Il y a ici une confusion difficile à décrire. Personne ne sait plus quel est le véritable état des choses : le hasard seul gouverne les affaires politiques.

La jalousie qui s'est glissée entre la France et la Russie coûtera peut-être la vie à la Porte Ottomane. Cependant le temps presse et l'on peut à peine espérer que les troupes auxiliaires russes arrivent assez promptement et en assez grand nombre pour pouvoir tenir tête à l'armée nombreuse et bien disciplinée d'Ibrahim-Pacha. C'est par ce motif que le sultan a de nouveau réclamé l'intervention de l'ambassadeur français, pour qu'il détermine par son influence Ibrahim-Pacha à suspendre sa marche et à se prêter à des négociations.

L'amiral Roussin est résolu à employer tout son crédit, et M. de Varennes, premier secrétaire de l'ambassadeur de France, s'est rendu accompagné d'un commissaire de la Porte Ottomane au quartier-général d'Ibrahim pour lui faire des propositions de paix. Cependant on ne se promet pas grand résultat de cette démarche. D'abord, M. de Varennes n'est point un grand ami de la Porte Ottomane, et comme la garantie antérieurement promise par l'amiral Roussin a eu une triste résultat, il n'est pas à présumer qu'Ibrahim-Pacha accorde une grande attention à ses représentations ultérieures, et perde son temps à négocier, lorsque son principal but est d'atteindre la capitale de l'empire ottoman avant l'arrivée du secours russe.

Le sultan ne veut pas souscrire aveuglément aux prétentions de Méhémed-Ali qui, suivant ses déclarations, demande la cession de toute la Syrie et d'une partie de la Caramanie, ainsi qu'une indemnité pour les frais de la guerre. On dit que le sultan s'est prononcé

nettement à cet égard, en répondant à l'amiral Roussin qui insistait pour qu'il signât sans délai le traité de paix : Négocier ? oui ; signer ? non. Car, amiral, ce sont là deux choses fort différentes.

Cassel, 14 avril. — L'échange des courriers est très-actif entre notre ville et Francfort. Hier, avant midi, deux cents dragons hessois se sont rendus en toute hâte, avec de l'artillerie, dans la province de Hanau, où ils prendront position sur les frontières du côté de Francfort.

Francfort, 10 avril. — Le corps de troupes prussiennes et autrichiennes qui est arrivé lundi dernier dans les diverses localités de sa destination, est un peu plus considérable qu'on ne l'avait annoncé. Le bataillon de la landwehr autrichienne compte 4,200 hommes environ, et le bataillon prussien est fort de 1000. Il faut y ajouter un escadron de hulans, ou de lanciers, avec 430 chevaux et environ 80 soldats qui font le service de quatre pièces d'artillerie.

ESPAGNE. — Madrid, 15 avril. — Plusieurs de nos courtisans dont les sympathies pour la cause de don Miguel étaient connues de tout Madrid, paraissent maintenant dans une grande inquiétude. On attribue leur tristesse aux nouvelles arrivées récemment de Portugal, et qui ne leur laissent plus aucun espoir pour la cause absolutiste. Plusieurs paris ont été faits que du 15 au 20 de ce mois don Pedro ferait son entrée à Lisbonne.

Nous jouissons d'une tranquillité parfaite, et le parti carliste commence à désespérer du succès de ses intrigues, en voyant le triste résultat qu'elles ont produit. Nous n'entendons plus parler d'arrestations et les mesures de sûreté que l'on prenait ordinairement toutes les nuits pour déjouer les complots qui auraient pu éclater, ont été contre-mandés, vu le peu d'utilité de semblables mesures dans ce moment.

Plusieurs économies dans les diverses branches qui sont du ressort du ministère des finances, ont été proposées et vont, dit-on, être adoptées incessamment. Tout le monde s'accorde à dire que le nouveau ministre de ce département, qui de surnuméraire s'est élevé au poste de ministre, est un homme d'une grande capacité et qu'il joint à cette qualité des vues très-saines sur la partie de l'administration qui lui est confiée.

On assure que les Infans d'Espagne, qui dans ce moment se trouvent à Lisbonne, reviendront prochainement.

ANGLETERRE. — Londres, 22 avril. — Consolidés en compte, 87 5/8 3/4.

— M. Stanley est attaqué de la grippe, ce qui l'a empêché d'assister à un conseil de cabinet qui s'est assemblé aujourd'hui. Il a été question des changements à opérer dans quelques parties du ministère.

— Le roi de Bavière a nommé le comte Von Jenisson Wallerort, ancien ambassadeur à la cour des Pays-Bas, au poste de son ambassadeur en Angleterre.

Un jeune homme qui vient de terminer ses classes à Paris désirerait faire une éducation particulière dans une maison bourgeoise. Il peut enseigner la langue latine, les éléments de la langue grecque, les langues anglaise et italienne.

On pourra prendre des renseignements au bureau du Précurseur.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1587) VENTE APRÈS DÉCÈS, D'un beau mobilier, quai de Retz, près le pont Lafayette, n° 51, au 3°.

Le lundi vingt-neuf avril mil huit cent trente-trois, dès neuf heures du matin, et jours suivants, il sera procédé par le ministère d'un commissaire-priseur, quai de Retz, n° 51, à la vente aux enchères du mobilier délaissé par M. Dessables, décédé médecin audit lieu, consistant en batterie de cuisine, faïence, porcelaine et verroterie, tables, chaises, fauteuils, secrétaires, armoires, commodes, canapés, bois de bibliothèque, et différens ouvrages de médecine, histoire et voyages, lits garnis, linge de corps et de table, effets, hardes et habillemens à l'usage d'homme et de femme, pendule, une très-belle glace avec cadre sculpté, argenterie, montre d'or et bague montée sur diamans, instrumens et outils de chirurgie, vins en cercle et en bouteilles, et enfin deux beaux tableaux de l'école italienne, etc. etc.

La vente de l'argenterie et des bijoux se fera le mardi trente, à midi.

ANNONCES DIVERSES.

(1540 6) A vendre. — Une librairie à Lyon, à laquelle est joint un cabinet de lecture. S'adresser à M^e Duguey, notaire, place du Gouvernement.

(1504 7) A vendre en totalité ou en partie. — Fonds d'hôtel garni et restaurant, rue Dubois, n° 18, au 4^e. S'y adresser.

(1577 3) On demande trois conducteurs avec un cautionnement de 4,500 francs chacun, porteurs de bons certificats de vie et mœurs, et sachant, au besoin conduire les chevaux. S'adresser à M. Boudet, directeur de Messageries, quai de Retz, n° 45, à Lyon.

(1589) Un négociant avantageusement connu, et ayant quitté les affaires, désire une place de voyageur, soit pour les liquides, la librairie, papiers peints, etc.

S'adresser hôtel du Cheval-Blanc, place des Cordeliers; demander le n° 8.

(1588 G) Le nouveau propriétaire du Salon de lecture, situé aux Capucins, place Faure, n° 1, a l'honneur de prévenir le public qu'il se charge de faire tous les achats de livres, de journaux et de revues, de Lyon et des départemens. On ne paie rien d'avance.

On trouve chez lui un assortiment de romans et ouvrages nouveaux, ainsi qu'un grand nombre de gravures et lithographies des meilleurs maîtres.

BILLARD MODÈLE.

(1590) M. DUFER, fabricant de billards à Lyon, rue d'Amboise, n° 6, vient de confectionner un billard d'un nouveau genre, qui ne laisse rien à désirer tant sous le rapport de la beauté que sous celui de la bonté. MM. les amateurs pourront se convaincre de la perfection acquise par M. Dufer, en voyant le susdit billard chez M. Martin, tenant le café des Deux-Colonnes, quai et maison des Célestins.

ÉCLAIRAGE.

La salle de billard, ainsi que les autres salles du café des Deux-Colonnes, sont éclairées par un nouveau système de Bees de Lampes de l'invention de M. CARLE, lampiste à Lyon, rue Grenette, n° 47.

La simplicité de ces bees, l'économie qu'on en obtient, et surtout l'éclat de la lumière qu'ils produisent, doivent leur assurer la supériorité sur tout ce qui a été produit et annoncé jusqu'à ce jour. On peut s'en convaincre non-seulement dans le susdit café, mais encore au café Neuf, place Bellecour, à celui d'Apollon, place de la Comédie, au Cercle du Commerce, rue Puits-Gaillot, au Phénix, rue Lafont, etc.

Maladies Secrètes et cutanées,

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulemens anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc. etc.; il remédie également aux accidens mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

On fait des envois. (Ecrire franco).

PATE DE LICHEN PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement et guérit en très-peu de jours les toux opiniâtres, les oppressions, les rhumes,

les catarrhes, les irritations de la gorge, de la poitrine. Son débit toujours croissant atteste chaque jour son efficacité.

Prix des boîtes : 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c.; chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

On trouve chez le même le RACAHOUT, aliment précieux pour les convalescens, les personnes de poitrine faible et délicate.

(1015 20G)

MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Sirop Concentré

DE SALSEPAREILLE,

Préparé par QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

(1531 3) Les plus heureux résultats ont toujours signalé ce traitement pour la cure radicale des maladies secrètes, récentes ou invétérées, des dartres, gales, éruptions, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang.

Se vend avec une brochure de 12 pages in-12. A Lyon, à la pharmacie QUET; à Paris, chez M. HARDOUIN, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 42; à Genève, chez M. BRAUN, pharmacien, place Logemalle; et dans toutes les principales villes de France.

(On fait des envois.)

Maladies Secrètes et de la Peau.

Sirop végétal de Salsepareille,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à St-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. Affranchir et joindre un mandat sur la poste. Des dépôts existent dans toutes les villes et à l'étranger.

(845 33G)

BOURSE DE LYON. — 26 mars 1833.

Cinq p. o/o au comptant, jous. du 22 mars 100 50
101 1/2
— fin courant...
Trois p. o/o au comptant, jous. du 22 déc. 77 50
— fin courant... 77 70

BOURSE DE PARIS. — 24 avril 1833.

	1 ^{er} C ^o .	plus b.	plus b.	den.
5 p. o/o au compt.	101 35	101 65	101 55	101 55
— fin courant.	101 55	101 70	101 55	101 70
Emp. 1831 au compt.	101 65	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
4 p. 100 au compt.	92 75	"	"	"
3 p. o/o au compt.	77 80	78 5	77 80	78 5
— fin courant.	77 80	78 20	77 80	78 5
ACTIONS DE LA BANQ.	1720	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	91 90	92	91 90	92
— fin courant.	91 95	92	91 95	92
CORRÈS.	6	"	"	"
ESPAQ. Emp. royal.	90 1/4	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	76 1/2	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX ..	1150	"	"	"
C ^o HYPOTHÉCAIRE.	580	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI ..	260	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN ..	90 1/2	"	"	"
EMPRUNT BELGE. .	87 3/4	"	"	"

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp., 81 50 à 82
Courant du mois, 82 à 83
Mai en juin, 82 demandé.
Juillet et août, "
6 premiers mois 1833, "
6 derniers mois, 85
Lille, 74 50
Voiture, "
3/6 disp. Montpellier, 195
Courant du mois et avril, 195
Mai et juin, 197 50
Juillet et août, 200
4 derniers, 202 50 à 205
Les sucres bruts sont peu animés et la marchandise est en baisse.
Les sucres raffinés calmes, et se placent seulement à la consommation.
Les Cafés sont un peu calmes.
Les savons valent 120 f.; escompte, 16 p. o/o.



Ansclme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.